



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-62631>

Département(s) de publication : **78, 75**

Annonce n° **24-62631**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Seine et Yvelines Numérique

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20006224800014

**Ville** : GUYANCOURT

**Code postal** : 78280

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 78, 75

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <http://www.achats.yvelines.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 2024-03

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : asicard@sy-numerique.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 764173967

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Formulaire Dc1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration du candidat - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 01/07/2024 à 17:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Autorisée

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Le Pouvoir Adjudicateur et Seine et Yvelines Numérique, Syndicat Mixte à caractère industriel et commercial

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : L'accord-cadre a pour objet l'impression : -Des catalogues, brochures et plaquettes présentant Seine-et-Yvelines Numérique et son offre de services -Du rapport d'activités annuel -De tous les documents de papeterie (enveloppe, carte de correspondance, carte de visite) - Des cartes de vœux -D'affiches -De flyers -D'invitations

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 79800000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande tel que défini aux articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique, traité à prix unitaires, avec un opérateur économique et conclu sans montant minimum et avec un montant maximum établi en valeur, sur la durée totale de l'accord-cadre. Sur la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, les prestations seront mises en oeuvre au moyen de bons de commande, dans les limites suivantes : sans minimum avec un montant maximum de 100 000 euros HT. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique

**Lieu principal d'exécution du marché** : 15 bis avenue du Centre 78280 - Guyancourt

**Durée du marché (en mois)** : 48

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Le POUVOIR ADJUDICATEUR se réserve la possibilité de recourir à une négociation avant l'attribution du marché avec les 3 candidats les mieux classés par rapport aux critères énoncés ci-dessus. La négociation pourra porter sur l'ensemble des points de la présente consultation sans pour autant modifier les caractéristiques principales. A l'issue de la négociation les soumissionnaires seront autorisés à redéposer une nouvelle offre sur la base de la négociation consignée dans le procès-verbal. Dans le cadre de l'organisation de la phase de négociation, une invitation sera adressée aux soumissionnaires admis à la phase de négociation via la plateforme AWS. Les modalités de tenue de la consultation seront contenues dans le courrier d'invitation à la négociation. La négociation donnera lieu à une nouvelle analyse des offres et à un nouveau classement des soumissionnaires admis à la phase de négociation sur la base des critères de sélection des offres énumérés au Règlement de la Consultation. Le pouvoir adjudicateur se réserve la

faculté de ne pas recourir à la négociation. L'offre des candidats obtenant une note inférieure à 40 /100 sur le critère technique sera considérée comme irrégulière et éliminée. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de deux (2) ans à compter de sa notification au TITULAIRE, reconductible une (1) fois pour une période de deux (2) ans, soit une durée totale de quatre (4) ans au maximum. La reconduction de l'accord-cadre est tacite et le TITULAIRE ne peut s'y opposer. Le POUVOIR ADJUDICATEUR pourra décider de ne pas reconduire l'accord-cadre à chaque date d'anniversaire et en informera alors le TITULAIRE par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux (2) mois avant le terme de l'accord-cadre

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/05/2024**